



ajefo

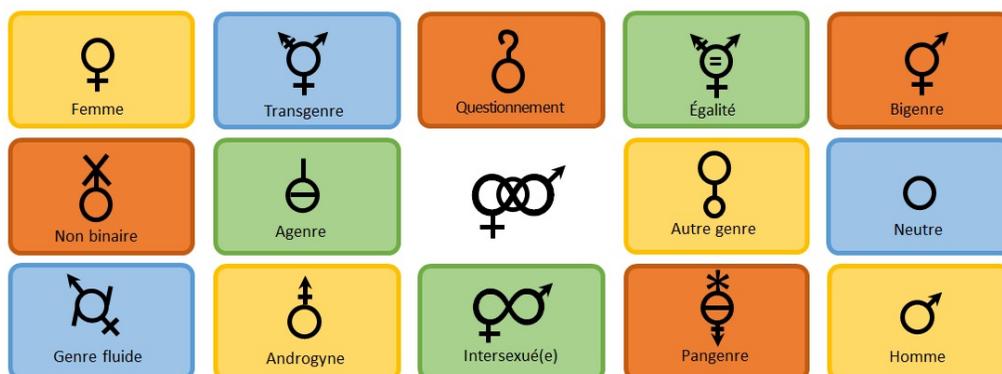
Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Fiche pédagogique pour enseignants

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+





FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

Cet atelier vise l'apprentissage vis-à-vis du harcèlement et de l'intimidation que vivent les jeunes qui appartiennent à la communauté LGBTQ2+. Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les étudiants du secondaire envers ces difficultés et le support dont ont besoin les étudiants de la communauté LGBTQ2+ à l'école.

L'intimidation et le harcèlement à l'école

Une recherche datant de 2015 révèle que les jeunes s'identifiant comme LGBTQ2+ subissent de l'intimidation et de la violence de façon disproportionnée comparé à leurs pairs hétérosexuels. Plusieurs recherches ont identifié des facteurs d'intimidation ayant un impact sur la santé mentale des jeunes LGBTQ2+. Incluant :

- Une augmentation d'idées suicidaires et des tentatives de suicide
- Augmentation des taux de dépression et d'anxiété
- Incidence négative sur la performance académique et sur l'estime de soi.

Voici quelques statistiques qui démontrent l'ampleur de ce problème :

- 1 étudiant queer sur 5 et 1 étudiant trans sur 3 ont été **harcelés ou agressés** en raison de leur identité sexuelle ou de genre.
- 78% des étudiants trans se sentent **en danger à l'école**.
- 50% des étudiants trans et 40% des étudiants queers subissent du **harcèlement sexuel**.
- 1 étudiant LGBTQ2+ sur 4 n'est pas en mesure de parler à quiconque au sujet des difficultés propres à sa réalité.
- Tous les jours ou semaines, 17% des étudiants trans et 9% des étudiants queers entendent des **enseignants émettre des commentaires homophobes**.
- Tous les jours ou semaines, 23% des étudiants trans et 1% des étudiants queers entendent des **enseignants émettre des commentaires négatifs en lien avec le genre ou des commentaires homophobes**.

La recherche démontre que les jeunes LGBTQ2+ démontrent de meilleurs indicateurs de santé mentale et physique dans les écoles où il y a des **programmes**, des **politiques** ou des **comités scolaires pour contrer l'homophobie et la transphobie**. De plus, ces étudiants étaient moins probables de ne pas se sentir en sécurité à l'école à cause de leur orientation sexuelle/identité du genre/expression du genre.



FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

| | |
|-----------------------------------|---|
| Niveau | Étudiants du secondaire des écoles francophones de l'Ontario. |
| Objectifs pédagogiques | À la fin des activités de la formation, l'étudiant sera capable de : <ul style="list-style-type: none">• Savoir ce qu'est la communauté LGBTQ2+, le harcèlement, l'intimidation, les droits de la personne, etc.• Identifier quand une personne subit le harcèlement ou de l'intimidation.• Comprendre qu'il existe du harcèlement et de la discrimination envers les individus de la communauté LGBTQ2+ et qu'au Canada il existe des droits qui protègent ces individus contre la discrimination et le harcèlement. |
| Durée | Approximativement 45 minutes (la durée de l'atelier et des activités peuvent toujours varier). |
| Domaines touchés | Droits de la personne, thèmes LGBTQ2+, harcèlement, intimidation et discrimination. |
| Vidéo : « Sois qui tu es » | Il est recommandé d'utiliser la vidéo intitulée « Sois qui tu es » en conjonction avec cette fiche pédagogique. La vidéo est aussi disponible sur CliquezJustice.ca dans la section « Enseignement ». |





FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

Définitions (Approx. 5 minutes)

Voici un glossaire non-exhaustif de certains termes utilisés durant cet atelier.

LGBTQ2+

Acronyme qui désigne les personnes : lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers (allosexuelles), en questionnement, bi-spirituelles, transsexuelles et plus.

Queer (allosexuel)

Orientation, identité ou pratique sexuelle qui n'est pas hétérosexuelle. Avant, le terme queer était utilisé de manière péjorative pour décrire les hommes homosexuels. Maintenant, le terme est utilisé lorsque les termes conventionnels sont inadéquats pour décrire l'ensemble des expériences sexuelles ou affectives d'une personne.

Transgenre

Personne dont l'identité ou l'expression de genre diffère de ce qui est typiquement associé à son sexe biologique. Selon leur choix, plusieurs personnes trans désirent qu'on les appelle « fille », « gars », « homme », « femme » ou « personne » plutôt que « trans ».

Transsexuelle

Personne dont l'identité ou l'expression de genre diffère de ce qui est typiquement associé à son sexe biologique. Cette personne a modifié son corps par l'entremise d'hormones ou de chirurgie pour passer d'un sexe à l'autre.

L'identité de genre

Sentiment personnel et interne d'un individu par rapport à son genre, peu importe son sexe biologique.

L'expression du genre

Façon dont une personne choisit d'afficher son genre au monde extérieur. Par exemple, par l'entremise de son comportement, son nom, ses vêtements ou ses traits physiques.

Homophobie/transphobie

Rejet ou attitude hostile à l'égard des personnes homosexuelles, queers, transsexuelles ou transgenres.

La discrimination

La discrimination est une action qui désavantage une personne de manière injuste et qui est fondée sur un motif discriminatoire, soit la race, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- La discrimination peut prendre différentes formes : directe, indirecte et par omission ou manquement à agir.



FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

ACTIVITÉ 1 : LE HARCÈLEMENT (Approx. 5 minutes)

Question 1

Le harcèlement du genre est quand une personne harcèle une autre personne sur la base de son identité de genre ou son expression du genre. Vrai ou faux ?

Réponse : Vrai.

Question 2

Sandra retourne à l'école après les vacances d'été et s'habille et s'identifie comme une fille. Avant les vacances, elle s'habillait et s'identifiait comme un garçon. Son nom était Pierre. Un autre étudiant n'arrête pas de l'insulter, de rire d'elle quand elle passe dans les couloirs et de lui envoyer des textos méchants à chaque jour. Cet étudiant ne harcèle pas Sandra. Vrai ou faux ?

Réponse : Vrai. Voir la définition de harcèlement.

Discussion

- Quels sont des moyens que les jeunes peuvent utiliser pour harceler un autre jeune ?
- Que faites-vous si vous avez un(e) ami(e) transgenre qui vous confie qu'il ou elle se fait harceler à cause de son identité/expression de genre ?





FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

ACTIVITÉ 2 : CONCEPTION DE « GENRE » (Approx. 10 minutes)

EXEMPLE DE TRAVAIL



Voici Rita :

- Elle s'identifie comme femme ;
- Elle est attirée par les hommes et par les femmes ;
- Son sexe attribué à la naissance est celui d'homme ;
- Elle exprime son genre de façon neutre.

Questions

1. Est-ce que le fait qu'elle est née homme l'empêche de s'identifier comme femme ? **Non. Elle est une personne transgenre.**
2. Rita est bisexuelle, elle est attirée par les hommes et les femmes. Comment on appelle ce concept ?
 - a. Identité sexuelle
 - b. Orientation sexuelle**
 - c. Identité de genre
 - d. Expression de genre
3. Rita exprime son genre de façon neutre. Qu'est-ce que vous pensez que cela veut dire ? **Elle porte du linge, se comporte, et s'exprime physiquement d'une façon qui n'est pas attribuable au genre féminin ou masculin.**



FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

ACTIVITÉ 3 : LES DROITS DE LA CHARTE ET LA DISCRIMINATION

(Approx. 15 minutes)

Les étudiants des écoles publiques ou financées par le gouvernement ont des droits fondamentaux inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*). La *Charte* garantit à toute personne le droit à la liberté, la liberté d'expression et d'association et le droit à l'égalité.

- Le **droit à la vie, liberté et sécurité** (article 7) te permet de vivre publiquement comme queer ou trans et d'avoir des relations consensuelles avec d'autres personnes.
- Le droit à la **liberté d'expression** (article 2) te permet de t'exprimer à l'oral, à l'écrit ou sous toutes autres formes ... même par tes choix vestimentaires !
- Le droit à la **liberté d'association** (article 2) te permet de te joindre à un groupe ou de créer ton groupe (ex: une alliance gai-hétéro à ton école).
- Le droit à l'**égalité** (article 15) te donne le droit d'être traité de manière égale, peu importe la couleur de ta peau, ton orientation sexuelle ou ton identité de genre. Ton école ou tout autre établissement public ne peut te traiter différemment en raison de ton orientation ou identité sexuelle.

La discrimination basée sur l'orientation sexuelle

(Hall (Litigation Guardian of) c. Powers, [2002] O.J. No. 1803)

Marc Hall fréquentait une école catholique en Ontario. Il a intenté une poursuite contre son conseil scolaire et son directeur d'école puisqu'on lui a interdit d'être accompagné de son petit ami au bal des finissants. Devant les tribunaux, Marc a fait valoir qu'il avait été victime de discrimination liée à son orientation sexuelle et donc, que son école a porté atteinte à son droit à l'égalité en vertu de la *Charte*.

Pensez-vous que Marc a eu le droit d'apporter son petit ami au bal ?

OUI. Marc a pu obtenir une réponse rapide du tribunal en procédant avec une **injonction interlocutoire**. L'injonction interlocutoire est une ordonnance du tribunal qui oblige une personne ou une institution à faire ou ne pas faire quelque chose. Dans ce cas, le tribunal a ordonné à l'école de permettre à Marc d'apporter son petit ami au bal.

Est-ce que vous pensez que l'école a violé l'une des libertés fondamentales de Marc ?

Le tribunal a conclu qu'il y a eu atteinte au droit à l'égalité de Marc et a reconnu la discrimination historique à l'encontre des individus LGBTQ2+ au Canada et l'importance du bal des finissants en tant qu'« occasion importante liée à la vie scolaire ».



FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

ACTIVITÉ 4 : OBLIGATIONS DES ÉCOLES ET DES CONSEILS SCOLAIRES (Approx. 10 minutes)

Un étudiant peut soumettre une demande à son école pour une **mesure d'adaptation**. La Commission ontarienne des droits de la personne impose des obligations à ton école en vertu de la *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle*. Cela veut dire qu'au minimum, ton école doit :

1. Accueillir ta demande avec un esprit ouvert ;
 2. Examiner ta demande de manière attentive ;
 3. Te demander des renseignements si nécessaires ; et
 4. Te répondre rapidement.
-

*Même si ton école rejette ta proposition en soutenant qu'il y a un risque de préjudice injustifié, **ton école doit envisager des solutions alternatives** afin de remédier au problème.*

Ton conseil scolaire doit soutenir les étudiants qui veulent mettre sur pied et diriger des groupes qui font la promotion de milieu scolaire sécuritaire et inclusif, y compris les groupes qui font la promotion de :

- L'équité des genres ;
- L'antiracisme ;
- Du respect des personnes ayant un handicap ;
- Des personnes de toute orientation sexuelle et de toute identité sexuelle.

QUIZ

1. Est-ce que tu as le droit de mettre sur pied une alliance gai-hétéro (AGH) à ton école ?
Oui. Ton droit de mettre sur pied une AGH s'applique dans toutes les écoles publiques, y compris les écoles publiques catholiques. Tu as le droit d'utiliser le nom « alliance gai-hétéro » ou un nom similaire.
2. Est-ce que ton conseil scolaire doit appuyer une AGH dirigée par un(e) enseignant(e) ?
Non. La création d'une AGH ou d'un groupe similaire dépend de l'initiative étudiante.
3. Que doit faire ton enseignant lorsqu'il entend des commentaires homophobes ou transphobes ?
Les enseignants et le personnel de ton école doivent intervenir en présence de tout comportement d'un élève qui a un impact négatif sur le climat scolaire. Leur mission est d'assurer que ton milieu scolaire soit **sécuritaire et inclusif**.



FICHE PÉDAGOGIQUE

Le harcèlement envers la communauté LGBTQ2+

RESSOURCES

Bilingues

- L'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) : <https://ccla.org/our-mission-and-history-2/>
 - Human Rights Legal Support Center/Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne : <http://www.hrlsc.on.ca/en/home> <http://www.hrlsc.on.ca/fr/>
 - Justice for Children and Youth (JFCY): <http://www.jfcy1.blogspot.ca/2012/11/LGBT-rights-in-ontario-schools.html>
 - Kids Help Phone/Jeunesse, J'écoute: 1-800-668-6868
 - Ministère de l'éducation : <http://www.edu.gov.on.ca/eng/safeschools/bullying.html> <http://www.edu.gov.on.ca/fr/safeschools/bullying.html>
 - Ontario Human Rights Commission/Commission ontarienne des droits de la personne : <http://www.ohrc.on.ca/en> <http://www.ohrc.on.ca/fr>
-

Français seulement

- Ligne de conseils juridiques en français : 1-877-966-7345 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
-

Anglais seulement

- MyGSA.ca : comprend plusieurs renseignements et ressources pour les étudiants, les éducateurs et les parents.
 - Trans Lifeline : 877-330-6366
 - Youth Line : <http://www.youthline.ca/>
 - Égale: <https://egale.ca/outreach/>
-